

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-503

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 12

A l'alinéa 53, substituer aux mots :

« ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité mentionnés à l'article 964, du concubin notoire, »

les mots :

« , du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin notoire mentionnés à l'article 964, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.